

10.02

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
4 OCTOBRE 2016

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Présentation par M. Nicolas Métraux, expert-comptable, sous-directeur chez BDO SA à Lausanne
2. Appel
3. Procès-verbaux des séances des 16 juin et 21 juin 2016
4. Assermentation de deux conseillers (MM. E. Blaser et M. Ducommun)
5. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e)
6. Communications du Président
7. Préavis concernant les indemnités des membres du Conseil communal
8. Communications de la Municipalité
9. Préavis No 01/2016 demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ne pouvant dépasser Fr. 30'000.00 par cas pour les aliénations et Fr. 100'000.00 par cas pour les acquisitions, charges éventuelles comprises et de Fr. 100'000.00 pour l'acceptation de legs ou donations, pour la durée de la législature 2016/2021
10. Préavis No 02/2016 demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès de la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud, pour la durée de la législature 2016/2021, ainsi que sur la demande d'autorisation générale d'emprunter auprès d'autres institutions financières
11. Préavis No 03/2016 demande d'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, pour la durée de la législature 2016/2021
12. Préavis No 04/2016 concernant l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016/2021
13. Préavis No 05/2016 concernant l'Arrêté d'imposition pour les années 2017 à 2021
14. Préavis No 06/2016 concernant une demande de crédits complémentaires au budget 2016
15. Propositions individuelles et divers

* * * * *

1. Présentation par M. Nicolas Métraux, expert-comptable, sous-directeur chez BDO SA à Lausanne

M. Nicolas Métraux nous présente l'analyse financière de notre commune, ainsi que la planification financière faite par la société BDO SA en collaboration avec notre Municipalité. Merci à lui pour ses explications détaillées !

Le Président ouvre la séance proprement dite à 19h45 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

2. Appel

Présents : 49

Excusés : 4

Absent : 0

3. Procès-verbaux des séances des 16 juin et 21 juin 2016

Les procès-verbaux des séances des 16 juin et 21 juin 2016, approuvés par le Bureau le 12 juillet 2016, ne donnent lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

4. Assermentation de deux conseillers (MM. E. Blaser et M. Ducommun)

Le Président procède à l'assermentation de MM. E. Blaser et M. Ducommun, portant à 51 le nombre de membres présents ce soir.

5. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e)

Le Président rappelle à l'assemblée que ce point avait été volontairement remis à la séance de ce jour, en l'absence de candidature lors de la séance du 16 juin 2016.

Il n'y a pas de candidature pour ce poste. Le Président informe l'assemblée qu'un candidat ou une candidate sera alors cherché en dehors du Conseil communal. Il n'y a pas de réaction de la part de l'assemblée. Cette proposition est retenue.

6. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Je vous apporte les informations suivantes :

Durant cet été, votre bureau s'est réuni :

- le 12 juillet pour approuver les deux procès-verbaux des séances du 16 juin, premier de la 10^{ème} législature, et celui du 21 juin, dernier de la 9^{ème} législature ;
- le 19 juillet pour organiser le bureau de vote du 25 septembre dernier, j'en profite pour vous donner les résultats de notre commune, mais aussi du canton et au final ce qui compte, le résultat de la Confédération.

Tout d'abord des remerciements au bureau du greffe pour avoir communiqué les changements de lieu et d'heures du bureau. Cela a bien fonctionné puisque le dimanche le bureau était à la salle du 700^{ème} et nous y avons reçu plus de 70 votes.

La participation de Froideville a été de 49.7% – sur le plan fédéral elle était de 42.6% – soit une participation de 778 électeurs sur les 1'563 que comptait la commune le 25 septembre.

Pour l'objet 1, "Economie verte", c'est non. À Froideville à 58.5%, dans le canton de Vaud à 53.7%, et pour la Confédération à 64%.

Pour l'objet 2, "AVSplus", à Froideville c'est oui à 51.5%, dans le canton de Vaud à 50.3% mais au final c'est non pour la Confédération à 59.4%.

Pour l'objet 3, la loi sur le renseignement, c'est oui à Froideville à 78.1%, dans le canton de Vaud à 74.2% et au final pour la Confédération à 65.5%.

Nous avons aussi décidé des défraiements proposés aux différents membres du Bureau et des conseillers communaux valables dès le 1^{er} janvier 2017 qui vous seront soumis tout à l'heure pour approbation. Une feuille avec les tarifs proposés vous a été remise avant la séance.

Nous avons aussi nommé deux commissions ad hoc qui travailleront prochainement :

- une commission concernant le projet de construction de la nouvelle voirie, que nous avons réadaptée en fonction des démissions et des nouveaux conseillers. Le convocateur est M. Yves Schwarz. Dans la commission il y a MM. Yann Bastide, Azdine Bouhedja, et David Jaccoud, et Mme Floriane Martin.
- une autre commission concernant le projet de développement des parcelles 71, 279 et 331 à la Rte de Lausanne, donc juste de l'autre côté de la grande salle. Le convocateur est M. Marc-Henri Schwab. Les membres sont M. Michel Ducommun, Mme Françoise Jaccoud, et MM. François Mathey et Cédric von Rohr.

Ils seront avertis prochainement et, suivant le travail de la Municipalité, ils entreront en fonction. Mais vous pouvez déjà commencer à réfléchir !

Durant l'été nous avons aussi archivé les documents de la 8^{ème} législature, puisque nous gardons toujours la dernière en réserve pour le Secrétaire, et de ce fait nous avons visité le local qui contient les archives communales au sous-sol de la grande salle.

Il a aussi été nécessaire de vider le bureau du rez-de-chaussée de l'administration communale pour les travaux début septembre.

Tout ceci s'est effectué en même temps que la passation petit à petit de l'activité de notre ancienne secrétaire Mme Antoinette Mathey à M. Loïc Ansermoz.

Nous avons découvert, et elle en fut la première surprise, que notre désormais ancienne secrétaire avait œuvré quinze ans à son poste et non dix comme elle le croyait. Mais nous n'avons pas réorganisé la soirée du 22 juillet où nous avons officiellement pris congé de Mme Mathey.

Les indemnités des Conseillères et Conseillers de la 9^{ème} législature ont été décomptées et réglées par la bourse communale au début du mois d'août. Les compteurs ont donc été remis à zéro pour chacun d'entre nous.

J'ai eu le plaisir d'être invité à l'inauguration du SDIS du Haut-Talent le 21 juin, et chacun d'entre vous a été invité par la Municipalité, que nous remercions, à l'inauguration du centre sportif le 9 septembre.

Je profite de rappeler à chacune et chacun que je considère que participer aux activités diverses de notre village, de ses sociétés et groupements fait aussi partie de l'intérêt que chacune et chacun, en tant que conseiller communal, doit apporter à la vie associative, et des bonnes relations avec la population tout entière de notre village.

Je rappelle aussi que si vous avez une ou des questions sur le déroulement ou tout autre souci de compréhension, surtout pour les nouveaux, sur l'activité des conseillers, n'hésitez pas à poser vos questions même en dehors des séances du Conseil communal.

Les PV et préavis des séances peuvent être consultés sur le site de la commune. La liste et les photos de chacun y sont aussi.

De même, les abréviations diverses utilisées dans les préavis ou discussions figurent aussi en fin du rapport de gestion annuel, soit à la séance de juin.

Comme nous n'avons rien reçu, je considère que les listes de n° de téléphone et des e-mails publiées sont exactes.

Je suggère aussi à chacun, lorsque je lui donne la parole, surtout les nouveaux conseillers, de commencer leur intervention par donner leur nom. Cela facilitera la tâche de notre Secrétaire mais il sera aussi plus aisé pour l'ensemble de l'assemblée de faire connaissance en mettant des noms sur des visages.

Je termine mes communications en vous signalant les prochaines manifestations communales :

- le 1^{er} novembre : fête du village en faveur du centre œcuménique, et son brunch ;
- les 18, 19, 20, 24, 25, 26 novembre les représentations théâtrales de l'Espérance, avec "La presse est unanime" de Laurent Ruquier ;
- le marché de Noël de la Ludo, le 26 novembre ;
- le marché des commerçants et artisans les 3 et 4 décembre.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ses communications.

Mme M. Ecuyer fait la remarque que les archives communales ne se trouvent pas au sous-sol de la grande salle.

Le Président se corrige en indiquant qu'effectivement elles se trouvent au sous-sol de la salle de gymnastique.

Mme M. Ecuyer indique encore que la fête de l'association du centre œcuménique n'est pas le 1^{er} novembre mais le dimanche 6 novembre.

M. Ph. Weibel constate que les dates en évidence sur le site internet de la commune sont celles de 2015 et demande si ces dates peuvent être mises à jour.

Mme A. Henry répond que l'état du site internet de la commune sera abordé dans les communications de la Municipalité.

M. V. Rey mentionne qu'en matière de manifestations, le loto du FC Froideville se tiendra le samedi 12 novembre.

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Préavis concernant les indemnités des membres du Conseil communal

Le Président rappelle à l'assemblée que les indemnités du Conseil communal ont été revues par le Bureau. Elles ont ensuite été soumises à la commission des finances, qui a fait quelques remarques. Une liste beaucoup plus explicative a donc été distribuée aux conseillers avant le début de la séance.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui se résume ainsi : La commission a procédé à une simulation de l'impact du nouveau barème sur le compte 101.300, celle-ci se base sur l'année 2015 et tient compte d'éléments factuels pour une part et de suppositions réalistes d'autre part. Avec le nouveau barème, le résultat est une augmentation de 27% ou de fr. 5'584.70 par rapport à 2015. La commission a demandé au Bureau de revoir le barème afin que celui-ci soit plus explicite et transparent.

Enfin, d'entente avec le Président, la commission propose que les activités du bureau électoral soient clairement séparées de celles du Bureau du Conseil communal, ceci pour les raisons suivantes : le bureau électoral est un organe placé sous l'autorité du Président du Conseil communal tandis que le Bureau et le Conseil communal sont le pouvoir législatif de la commune. Le bureau électoral a une activité fluctuante en fonction des élections fédérales, cantonales et communales et des objets soumis à la votation alors que le Bureau et le Conseil communal ont une activité stable avec un nombre de jetons de présence relativement constant. La rétribution du bureau électoral se fait sur une base horaire qui est l'heure de commune alors que pour le Bureau et le Conseil communal la rétribution se fait sur la base du nombre de participation aux séances. Enfin, pour le bureau électoral, la fonction de scrutateurs est assignée à des citoyens, qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil communal, alors que pour le Bureau et le Conseil communal la fonction est assignée à des élus assermentés.

Compte tenu du bien-fondé de cette adaptation et des conséquences mineures qu'elle aura sur le budget communal, la commission propose à l'unanimité que l'assemblée approuve le préavis tel que présenté.

M. Ph. Heller dit que la commission a fait une analyse de l'aspect financier du préavis, cet aspect ayant une importance mineure. Il souligne toutefois que, sous l'angle politique, commencer une nouvelle législature par l'augmentation du coût du Conseil communal constitue un signal qu'il trouve assez malvenu. Il conclut en précisant qu'il n'est pas d'accord avec l'augmentation proposée.

Le Président explique à M. Ph. Heller que ce préavis aurait pu être présenté lors de la dernière séance de la législature précédente mais que le Bureau a volontairement attendu afin que le nouveau Bureau, comprenant les deux Vice-présidents, puisse faire des propositions. Il ajoute encore que la décision revient au final au Conseil communal mais que cette proposition est le pendant de l'augmentation de la rémunération de la Municipalité et tient compte de la situation de communes similaires à la nôtre.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis mentionné en titre est accepté. Il y a un avis contraire et trois abstentions.

M. Ph. Weibel souhaite avoir l'avis de la Municipalité concernant la proposition de séparer les comptes du bureau électoral et du Bureau du Conseil communal.

M. R. Gerber répond qu'il ne s'agit que d'une question technique et que cela ne pose aucun problème.

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

8. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

M. L. Gattlen demande s'il y a eu une inauguration du centre sportif pour la population.

M. J.-F. Thuillard répond que l'inauguration était seulement sur invitation. Une inauguration de type "portes ouvertes" était compliquée à organiser et la population avait déjà eu la possibilité de visiter les locaux du nouveau centre sportif lors de la fête du 1^{er} août ou lors d'autres manifestations, telles les matchs de foot.

M. L. Gattlen ajoute encore qu'il regrette cette situation.

Le Président répond qu'il y a toujours une possibilité de louer les locaux ou de venir aux matchs de foot.

M. J.-Ph. Rey signale que l'assemblée du CNF (ndlr : Centre Nordique de Froideville) aura lieu le mercredi 5 octobre 2016 au centre sportif.

M. J.-F. Thuillard précise encore qu'il est très compliqué d'inviter 2'500 personnes. Une telle invitation avait été faite lors de l'inauguration du nouveau bâtiment scolaire, au vu de l'importance de l'investissement, mais paraissait disproportionnée s'agissant du nouveau centre sportif.

Mme M. Ecuyer propose de faire l'apéro de début d'année au centre sportif au lieu de la salle du 700^e.

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

9. Préavis No 01/2016 demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ne pouvant dépasser Fr. 30'000.00 par cas pour les aliénations et Fr. 100'000.00 par cas pour les acquisitions, charges éventuelles comprises et de Fr. 100'000.00 pour l'acceptation de legs ou donations, pour la durée de la législature 2016/2021

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui se résume ainsi : la commission juge important que la Municipalité puisse agir rapidement et discrètement pour le bien de la commune. Considérant que la pratique a démontré que cette autorisation générale était utilisée à bon escient et avait permis de réaliser des opérations profitables pour la commune, la commission propose à l'unanimité à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 01/2016 est approuvé à l'unanimité.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, ne pouvant dépasser Fr. 30'000.00 (trente mille francs) par cas pour les aliénations, Fr. 100'000.00 (cent mille francs) par cas pour les acquisitions, charges éventuelles comprises et Fr. 100'000.00 (cent mille francs) par cas pour les legs et donations, en précisant que cette autorisation échoit le 31 décembre 2021.

10. Préavis No 02/2016 demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès de la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud, pour la durée de la législature 2016/2021, ainsi que sur la demande d'autorisation générale d'emprunter auprès d'autres institutions financières

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui se résume ainsi : vu les bonnes relations avec la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud, implantée sur la commune, et pour donner une liberté d'action à la Municipalité, la commission propose à l'unanimité à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 02/2016 est approuvé à l'unanimité.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès de la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud, ceci pour la durée de la législature 2016/2021 ;
- 2) d'agréer cet établissement au sens de l'article 44, paragraphe j, 2^{ème} alinéa de la loi du 28 février 1956 sur les communes révisée et entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013 ;
- 3) de renouveler à la Municipalité l'autorisation générale d'emprunter auprès des établissements mentionnés au chapitre 2 du préavis No 02/2016, à savoir des banques, des assurances, des caisses de pensions ou La Poste, ceci pour la durée de la législature 2016/2021.

11. Préavis No 03/2016 demande d'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, pour la durée de la législature 2016/2021

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui se résume ainsi : compte tenu des expériences passées, qui ont démontré que la Municipalité savait dans quels cas solliciter l'expertise et le soutien d'hommes de loi, et des bons résultats obtenus, la commission propose à l'unanimité à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 03/2016 est approuvé à l'unanimité.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, ceci pour la durée de la législature 2016/2021 conformément aux dispositions de l'article 4, chiffre 8 de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, révisée et entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013, ainsi qu'à l'article 18 alinéa 8 du règlement du Conseil communal de Froideville entré en vigueur le 13 avril 2016.

12. Préavis No 04/2016 concernant l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016/2021

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui se résume ainsi : vu le caractère suffisant de la limite actuelle de fr. 5'000.-, la possibilité pour la Municipalité de demander des compléments budgétaires et la pertinence de ce mode de fonctionnement, la commission propose à l'unanimité à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 04/2016 est approuvé à l'unanimité.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité de Froideville à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 5'000.00 (cinq mille francs) par compte de fonctionnement ;
- 2) de prier la Municipalité de soumettre ces dépenses à l'approbation du Conseil communal conformément aux dispositions légales ;
- 3) d'arrêter ces modalités pour la durée de la législature 2016/2021.

Les autorisations prévus par les préavis No 01/2016, 02/2016, 03/2016 et 04/2016 échoient au 31 décembre 2021.

13. Préavis No 05/2016 concernant l'Arrêté d'imposition pour les années 2017 à 2021

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui se résume ainsi : au moment de prendre position sur ce préavis, la commission n'ayant ni connaissance du plan d'investissement 2016-2021, ni pu étudier en détail le rapport de la société BDO SA, il lui est difficile de se prononcer sur le taux d'imposition des cinq prochaines années.

La commission ne dispose pas non plus d'indicateurs lui permettant de proposer une baisse de ce taux. Quant à une hausse, l'audit financier de la commune a montré qu'elle ne devrait pas être nécessaire avant l'horizon 2020.

La commission doit donc admettre le bien-fondé du taux de 76% proposé par la Municipalité et le rapport BDO. L'analyse complète pourra reprendre cet automne, lorsque les documents concernant le plan d'investissement seront disponibles.

Comme indiqué dans le préavis, un changement de taux pourrait être proposé par la Municipalité ou par le Conseil communal avant le 31 octobre pour l'année suivante.

Compte tenu de ce qui précède, la commission propose à l'unanimité à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 05/2016 est approuvé. Il y a trois abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter l'Arrêté d'imposition communal pour les années 2017 à 2021 fixant le taux d'imposition communal à 76% du taux cantonal de base, tenant compte de la remarque formulée à l'alinéa 2 du chapitre 4 du préavis No 05/2016, à savoir :

« [...] *il sera proposé au moment opportun un nouveau préavis avec un taux d'imposition différent au cas où le besoin s'en ferait sentir dans le futur, ceci en fonction des résultats comptables annuels des années 2016 à 2020, ainsi que des budgets qui seront établis pour les années 2017 à 2021.* »

14. Préavis No 06/2016 concernant une demande de crédits complémentaires au budget 2016

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui se résume ainsi : la commission a relevé que les augmentations ou diminutions de charges ou de revenus sont pour l'essentiel dues à des rubriques sur lesquelles la Municipalité n'a pas de maîtrise.

L'augmentation du budget pour le compte 510.311 (ndlr : de fr. 16'000.-) représente une avance de fonds pour répondre à un besoin urgent. In fine, seule une moitié du montant devrait rester à la charge de la commune, l'autre moitié étant prise en charge par l'ASICE et l'Al. Les demandes de participation ont déjà été déposées.

L'expansion galopante de la facture de la réforme policière, compte 610.351.1, amène celle-ci à fr. 244'000.-, représentant 4 points d'impôt alors qu'à l'origine elle ne devait en coûter que 2.

Globalement, les factures de l'État représentent le 85% des augmentations de charges contre seulement 51% des augmentations de revenus.

Vu que les compléments de revenus équilibrent les compléments de charges, la commission propose à l'unanimité à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion en proposant de parcourir le préavis No 06/2016 page par page et invite chacun à réagir en temps voulu.

M. Ph. Heller, p.2, dit que le préavis doit son équilibre relatif à un prélèvement sur une réserve pour déficits futurs et demande quelques explications sur la provenance de cette réserve.

M. R. Gerber répond que cette réserve a été constituée il y a quelques années. Le prélèvement à cette réserve, dans le but d'équilibrer les comptes, est prévu dans le budget 2016 mais il faut attendre les factures définitives pour savoir si le prélèvement doit effectivement être fait.

M. Ph. Heller ajoute que la commune a donc eu la chance de pouvoir faire des réserves durant de "bonnes" années et que désormais elle prélève de l'argent dans cette réserve.

M. R. Gerber confirme cette interprétation et précise que le prélèvement est fait seulement s'il est nécessaire.

M. A Waelti, p.3, demande pourquoi fr. 16'000.- ont été comptabilisés sur le compte 510.311 si la moitié est prise en charge par l'AI et l'ASICE.

M. R. Gerber répond en indiquant que ce montant correspond à une réalité comptable et que, de plus, la subvention ne sera sans doute payée qu'en 2017.

M. A Waelti demande également quels sont les investissements faits dans le cadre de ce compte.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il y a eu une demande pour enclasser une enfant lourdement handicapée. Les demandes sont intervenues au mois de juin et il a fallu réagir vite en procédant à des adaptations au niveau des sanitaires et de l'UAPE. La commune a dû avancer l'argent pour cela. Le matériel qui est démontable sera certainement pris en charge par l'ASICE car il pourra être utilisé dans un autre établissement scolaire. Les demandes de subvention sont parties aussi rapidement que possible mais le retour n'interviendra sans doute qu'en 2017.

M. M. Chassot demande, s'agissant du compte 610.351.1, comment l'État de Vaud facture aux communes la péréquation et l'augmentation de frais.

M. J.-F. Thuillard n'a pas de réponse exacte à apporter lors de la séance mais promet une explication pour la séance du mois de décembre. Il indique toutefois qu'une convention est passée entre les associations de communes, à savoir l'UCV et l'ADCV, et le canton pour financer la police.

Le Président ouvre ensuite une discussion générale sur le préavis.

M. D. Freymond s'interroge sur l'augmentation des coûts liés à l'eau de Lausanne, sachant que l'année a été relativement humide.

M. A. Blaser explique que 2015 a été une année sèche et que les sources ne se sont pas remplies rapidement. Ainsi, durant tout l'hiver et avant les pluies du mois de mars, Froideville a pompé de l'eau de Lausanne.

M. D. Glur demande s'il existe un moyen technique d'éviter les dépassements de budget s'agissant de la prévoyance sociale (ndlr : compte 720.351.12).

M. J.-F. Thuillard répond que les comptes des communes doivent être bouclés le 31 décembre de chaque année tandis que le décompte final n'arrive qu'au mois de juillet ou d'août de l'année suivante. Il y a donc toujours un décalage avec le paiement de la facture sociale et la Municipalité doit toujours demander des crédits complémentaires pour ce poste. De plus, la facture sociale augmente chaque année, ce qui accentue le décalage.

M. L. Gattlen demande s'il est possible par exemple de se baser sur l'exercice précédent pour prévoir des réserves et n'avoir un complément que pour la différence, contrairement à la situation actuelle où rien n'est provisionné et où le complément s'élève à fr. 199'000.-.

M. R. Gerber indique ne pas disposer des données nécessaires pour procéder aux opérations de provisionnement, qui relèveraient alors de la "divination". De plus, les provisions ne sont pas bien acceptées par les fiduciaires qui contrôlent les comptes de la commune. La possibilité existe cependant et la Municipalité va y réfléchir à la fin de l'année.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 06/2016 est approuvé. Il y a une abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le budget complémentaire pour l'année 2016 comprenant :

- aux charges	CHF	547'400.00
- aux revenus	CHF	547'175.00
- soit un excédent de charges complémentaires de	CHF	225.00

15. Propositions individuelles et divers

M. Ph. Heller signale qu'un citoyen a demandé des parcs à vélos près des arrêts de bus. Il demande à la Municipalité de prendre note et d'étudier un projet d'installation de tels parcs à vélos.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il y a une possibilité de mettre des vélos dans le parc prévu à cet effet au Bas de la Fin, soit tout près du terminus de la ligne de bus, ainsi qu'à l'arrêt de la Rue du Village.

M. L. Gattlen s'interroge quant au calendrier prévu pour les ralentisseurs sur les routes de Froideville.

M. M. Girod répond que les travaux ont débuté l'après-midi même (ndlr : 4 octobre 2016) sur la Route de Villars-Tiercelin. Le reste suivra.

M. J.-B. Droxler demande s'il y a eu des échos s'agissant des radars "pédagogiques" en fonction dans la commune depuis quelques temps déjà.

M. M. Girod répond qu'il y a eu d'excellents échos. Il est voulu que la mesure de la vitesse commence 150 mètres avant l'entrée du village car il s'agit de radars "pédagogiques" à but préventif. Les premiers éléments sortis depuis leur mise en place sont encourageants, avec des vitesses moyennes d'environ 43 km/h sur la Route de Lausanne et d'environ 41 km/h sur la Route de Villars-Tiercelin.

M. L. Gattlen demande pourquoi les radars ne fonctionnent parfois pas, s'il s'agit d'un problème de piles, d'un problème technique ou d'une saturation des données.

M. M. Girod confirme qu'il y a quelques petits problèmes quant à la durée des accumulateurs, qui peut varier selon le transit qui passe. Des mesures ont été prises avec la société qui livre les radars pour que les derniers réglages fins soient effectués.

M. S. Zoëll raconte ne pas avoir trouvé de place au parking du Bas de la Fin un jour à 11h30, de sorte qu'il a dû se parquer en double file. Il a constaté que les voitures sont parquées de différentes manières et que certaines ont des plaques et d'autres non. Il demande s'il est possible de marquer les places de parc, d'autant plus que le manque de place est récurrent.

M. M. Girod confirme que la situation n'est pas normale. Actuellement, la Municipalité a effectué une analyse de tous les parcs se trouvant sur la commune et des propositions vont venir, notamment concernant le marquage des places et le temps de stationnement. Pour le moment, les travailleurs du chantier du Bas de la Fin ont reçu l'autorisation de se parquer dans ce parking pour éviter des problèmes de "parking sauvage" le long du Bas de la Fin.

M. V. Cuendet demande ce qu'il en est du projet de plateforme informatique du Conseil communal. Il demande également des nouvelles de l'éventuelle implantation d'un parc éolien.

M. M. Girod répond que la plateforme informatique sera complétée par la secrétaire municipale Mme A. Henry. Cette question rentre dans la question du développement du site internet.

Mme A. Henry ajoute qu'au vu de la faillite de Geomatic SA, le projet a été abandonné. Désormais, on se concentre sur la nouvelle plateforme mise en place par la nouvelle équipe, mais cela demande du temps.

M. J.-F. Thuillard explique que le dossier éolien avance mais de manière peu rapide, la Municipalité étant convoquée environ une fois tous les six mois voire une fois par an, la dernière en mai ou juin de cette année. La Municipalité reviendra de toute manière devant le Conseil communal pour cette question car une nouvelle problématique se présente. En effet, le terrain des éoliennes doit être compensé par un dézonage. La zone concernée serait de 2'800 m² pour Froideville et il faut trouver les fonds pour indemniser les propriétaires dont les terrains sont déclassés.

M. C. Clément demande des nouvelles du parc périurbain.

M. J.-F. Thuillard rappelle à l'assemblée que la Municipalité est membre de l'association Jutàvaq (ndlr : « Jorat, une terre à vivre au quotidien » ; <http://www.gros-de-vaud.ch/fr/territoire/dossiers-en-cours/153-association-jorat-une-terre-a-vivre-au-quotidien>). L'association a pour but de régler les problèmes relatifs à l'afflux de nouveaux habitants dans la région lausannoise, les bois du Jorat étant le seul "poumon vert" de la région. Un autre but de l'association, devenu prioritaire entre-temps, concerne l'opportunité de créer un parc naturel périurbain. Le comité, après avoir franchi une première étape auprès de l'Office fédéral de l'environnement, dispose de 4 ans pour étudier l'opportunité de créer ce parc, qui se trouverait en grande partie sur le territoire de la commune de Froideville. Actuellement, l'État et la ville de Lausanne sont très positifs quant à ce projet mais la Municipalité est plus réservée et attend des réponses à un certain nombre de questions avant de se prononcer. La Municipalité reviendra de toute manière devant le Conseil communal pour cette question car il faudra procéder à un changement d'affectation de la zone concernée.

M. J.-Ph. Rey demande si, en matière de règles de politesse, le vouvoiement est toujours de rigueur lors des séances du Conseil communal.

Le Président confirme que c'est bel et bien le cas, avec de manière officielle un vouvoiement lors des séances.

M. D. Freymond demande quels sont les types d'appartements prévus dans les trois bâtiments en face de l'école.

M. J.-F. Thuillard répond que 17 appartements sur 41 sont prévus pour des personnes à mobilité réduite, les autres appartements étant plutôt des petits appartements car les 4,5 pièces ne sont plus aussi attractifs qu'avant. Il rappelle aussi que cinq cabinets de médecins sont prévus, trois étant déjà loués et deux étant en discussion. Un local pour la ludothèque est également prévu, dans lequel elle pourra normalement déménagement à Pâques l'année prochaine. Il ajoute encore que les premiers bâtiments seront normalement remis aux locataires en mars ou avril 2017.

M. M. Ducommun a appris la constitution d'un groupe de préparation aux séances nommé ELIF. Par souci de transparence, il demande qui est membre de ce groupe car il a l'impression qu'il s'agit d'une sorte de conseil communal parallèle.

M. Ph. Heller indique qu'il est président de l'ELIF, qui est constitué en association à but non lucratif, avec un comité de 5 personnes et des membres. Un site internet, encore en cours de construction, existe depuis juillet. Il a constaté que la Municipalité est toujours bien préparée alors que le Conseil communal ne l'est pas forcément. L'ELIF est donc une plateforme de discussion pour préparer les préavis et se forger une opinion, la discussion ayant lieu en général le mercredi soir avant la séance du Conseil.

M. M. Ducommun réitère sa demande de connaître les noms.

M. Ph. Heller confirme que ces informations vont arriver sur le site internet (froideville-entente.ch).

M. P.-A. Barraz ajoute qu'il y a pour l'instant 17 membres et que les séances sont publiques, n'importe qui pouvant venir.

M. V. Rey demande une explication de l'acronyme ELIF et s'il y a des cotisations.

M. Ph. Heller explique qu'ELIF signifie Entente Libre et Indépendante de Froideville. Entente car il ne s'agit pas d'un parti politique, Libre car il n'y a pas de mot d'ordre, Indépendante car il n'y a pas de dépendance à un parti politique, et Froideville pour des raisons évidentes. Il ajoute qu'il y a une cotisation de fr. 20.- par année visant à couvrir les frais du site internet et à fournir les bouteilles d'eau lors des séances ainsi qu'un éventuel apéritif à la fin de l'année.

M. A. Bouhedja dit comprendre les interrogations de M. M. Ducommun mais le rassure car le premier objectif est d'échanger sur les thématiques pour se familiariser avec les préavis soumis et en comprendre les enjeux.

M. D. Freymond demande ce qu'il en est des clés du lift de la grande salle pour les personnes à mobilité réduite, car à plusieurs reprises il n'a pas été possible d'utiliser ledit lift.

M. M. Girod explique que le lift est librement accessible mais qu'il faut demander la clé lors de la réservation des locaux car elle n'est pas donnée d'office.

Le Président ajoute qu'il est souvent difficile de savoir si le lift sera utilisé ou non. Il trouve logique de mettre la clé du lift avec celle de la grande salle.

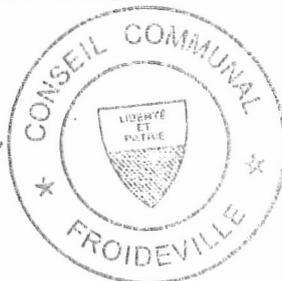
La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention, rappelle que la prochaine séance aura lieu le 6 décembre et lève la séance à 21h12.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Olivier Martin

Olivier Martin



Le Secrétaire

Loïc Ansermoz

Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 11 octobre 2016



Greffe Municipal
Rue du Village, 16
1055 Froideville
021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 4 octobre 2016

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Les demandes de réservations se feront comme pour les autres bâtiments communaux mis à disposition, c'est à dire en passant par le greffe communal. Ceci avec une contrainte : car nous ne pourrons pas le louer pendant les saisons de championnat de football, entre début mars et fin juin et ensuite de la mi-août jusqu'à début novembre sans connaître par avance le programme de tous les matchs prévus sur ce site. Les réservations pendant ces 2 périodes seront donc un tout petit peu plus compliquées.

4) Jumelage

Les 10 et 11 septembre, nous avons eu le plaisir de recevoir une délégation d'une quarantaine de personnes de nos jumeaux français de La Pacaudière. La commission du jumelage, présidée par Monsieur Pierre-Alain Witzig, a mis tout en œuvre pour recevoir nos amis en toute convivialité. Après un apéritif sur la terrasse du Centre Sportif de Pré Camuz, nous nous sommes retrouvés à la Grande Salle pour partager un repas durant lequel nous avons été divertis par un magicien qui a suscité l'interrogation de plusieurs d'entre nous. Le dimanche était prévu dans les familles. Nous nous réjouissons d'ores et déjà des 9 et 10 septembre 2017, dates auxquelles ce seront les Cacatchoux qui se rendront à La Pacaudière. Nous rappelons par ailleurs que chaque conseiller et conseiller, comme d'ailleurs chaque citoyen de notre commune a la possibilité de participer aux activités du jumelage.

5) Fonds du 700^{ème}

Ce Fonds, créé en 1984 suite à la célébration du 700^{ème} anniversaire de notre commune, a permis à la commission ad hoc de soutenir financièrement différents projets, comme par exemple l'horloge du site scolaire du Bas de la Fin. Cette commission, présidée depuis sa création par Monsieur René Martin et composée de Madame Sylvia Meylan, Messieurs Jean-Daniel Roy et Michel Pittet, a décidé de mettre un terme à ses activités au 1^{er} juillet dernier. Le solde en compte de CHF 12'345.45 a été versé à la bourse communale dans le but de financer en partie, le nouveau bassin de la Fontaine du Rossy. Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier tous les membres de la commission du Fonds du 700^{ème} pour leur dévouement tout au long de ces années.

6) Financement du nouveau bassin de la Fontaine du Rossy

En plus du montant de CHF 12'345.45 versé par le Fonds du 700^{ème}, un autre versement s'élevant à CHF 4'000.00 a également soulagé la bourse communale pour le financement du nouveau bassin de la Fontaine du Rossy. Nous nous devons ici de remercier vivement l'Association des Amis de la Rue du Four qui, grâce à l'organisation annuelle du Marché de la Rue du Four, animant de manière si agréable la vie communautaire de notre village, a pu libérer cette somme et ainsi participer à cet investissement.

La Municipalité a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} juillet dernier. Chacun a pu se pencher sur ses dossiers selon la répartition des dicastères annoncée lors de l'assermentation. La Municipalité se réunit en séance hebdomadaire tous les lundis à 17 h 30.

1) Législature 2016/2021

2) Fête nationale

Le Centre Sportif de Pré Camuz, nouvelle version, a été utilisé pour la première fois lors de la célébration de notre fête nationale, le 1^{er} août dernier. Nous remercions vivement le FC Froideville pour la parfaite organisation de cet évènement. Les quelque 300 personnes présentes sur le site, soit pour la partie officielle, soit pour le feu d'artifice, ou tout simplement pour se sustenter, ont certainement passé un très agréable moment.

3) Inauguration du Centre sportif de Pré Camuz

Le 9 septembre, 80 invités ont participé à l'inauguration de nos nouvelles infrastructures de Pré Camuz. Même si ces nouveaux locaux avaient déjà été utilisés par les différentes équipes de football, début du championnat oblige, nous sommes prêts, depuis le 1^{er} octobre, à le mettre à disposition des sociétés locales de notre village qui nous en feront la demande ainsi qu'aux concitoyens de notre commune, pour un usage strictement privé.